

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 8 / 2025

Nombre de conseillers
 En exercice : 11
 Présents : 6
 Votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq
 le 12 février à 14 heures
 le Conseil Municipal de la commune de
 Molines en Queyras s'est réuni en session
 ordinaire sous la Présidence de
 GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 4 février 2025

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), CLEMENCEAU Philippe, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : BONNIN Gilbert.

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation du budget de la commune exercice 2024.

Le Conseil Municipal,
 Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2024 :

	1	2	3	4	5	6	7
	RESULTAT CLOTURE 2023	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	Résultat de clôture 2024 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
Investissement	+ 443 452.60€		-742 664.58 €	+ 235 000 € -310 000 €	-75 000€	-297 211.98€	+ 372 211.98 €
Fonctionnement	+ 732 141.42€	+ 250 000€ (1068) +482 141.42 € (002)	+ 518 772.90 €			+ 1 000 914.32€	+ 1 000 914.32 €

+ 981 767.51€

Excédent de fonctionnement =

1 000 914.32

Ce jour,
 Considérant la régularité des opérations,
 Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025,
 Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent d'exploitation de : 1 000 914.32 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Recette investissement – Article 1068 : 600 000 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté- Article 002 400 914.32 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et ans susdits.

Vote : pour à l'unanimité

Le Maire

Valérie GARCIN

Certifié exécutoire compte tenu
 de l'envoi en sous-préfecture le :

